## AR Prefecture

017-211701297-20230103-2023JAN02-DE Recu le 10/01/2023

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE **COURPIGNAC**

DÉPARTEMENT de CHARENTE MARITIME

Nature de l'acte : 3.3.1 Domain et patrimoine

Locations

Nombre de Conseillers

En Exercice: 11 Présents: 08

Votants: 08

Date de Convocation

22/12/2022

Séance du 03 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois janvier,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Eliane MARSAUD, Maire

<u>Étaient présents</u>: MM BOUCHÉ Frédéric, CORBRET Hervé, TRIGEOL Mickaël, VADIER Laurent, CHARRON Philippe, Mmes MARSAUD

Eliane, PRIMAT Gaëlle, SYMPHOR Céline

Absents: PRINCE Daniel, SIVADIER Amandine, SORIN Florent

Madame Céline SYMPHOR a été élue secrétaire de séance

## 02-Locations des salles communales - changement tarifs et modalités

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de location des salles communales en raison de l'inflation et d'en redéfinir les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

-ne louer qu'une seule salle un même jour en raison de divers incidents survenus lors de locations simultanées de ces 2 salles trop proches. La première location sera effective.

- -appliquer un tarif unique de location qui comprendra automatiquement :
  - Pour la salle des fêtes : la salle, la cuisine et la chambre froide
  - Pour la salle de réunion : la salle, la cuisine
- fixer le montant de la caution à 300 € pour toute location à un particulier ou une association et à 1500 € pour toute location à un professionnel.
  - conclure chaque location par contrat signé par les 2 parties
  - exiger une attestation d'assurance responsabilité civile datée à chaque location
  - fixer les tarifs conformément aux tableaux ci-dessous
  - fixer à 60€ le montant de l'indemnité de nettoyage dans le cas où les salles ne seraient pas propres

Locataires	Salle des Fêtes	
Durée	1 jour	Par jour supplémentaire
Associations Communales	GRATUIT	
Habitants de la commune	100 €	35€
Associations hors commune	150 €	
Habitants hors commune	220 €	35€
Professionnels	350€	35€
Consommation électrique suivant	HP	
les relevés de compteur	HC	

Locataires	Salle de Réunion	
Durée	1 jour	Par jour supplémentaire
Associations Communales	GRATUIT	
Habitants de la commune	60€	15€
Habitants hors commune	140€	15€
Associations hors commune		
Professionnels	200€	15€
Consommation électrique suivant	HP	
les relevés de compteur	HC	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme. > Le Maire MARSAUD Eliano

COURD